



En cas d'accident !

[Consultez également le site FFRandonnée](#)

Rappel

Au retour de votre randonnée, effectuez la déclaration de sinistre :

La déclaration de votre accident doit être faite dans les 5 jours ouvrés :

1. Soit directement en ligne (voir ci-dessous)
2. Soit par courrier en remplissant [l'imprimé type disponible](#)
3. Soit par courrier en indiquant sur papier libre le lieu précis, la date et les circonstances détaillées de cet accident, en mentionnant s'il est survenu à l'occasion d'une programmation associative ou d'une randonnée personnelle.

Toute déclaration d'accident doit :

1. Soit mentionner :
 - le **TYPE** (IRA, FMPN...), le **date d'émission** et le **numéro de votre licence**
 - le nom du club : **Grans Randonnée**
 - son numéro d'affiliation : **10324**
2. Soit être accompagnée d'une photocopie de la licence.
En cas de perte ou de vol de la licence, l'affiliation d'un licencié, victime d'un sinistre, peut également être prouvée par la production d'une attestation de licence téléchargeable sur le site <http://www.gestion.ffrandonnee.fr>.
3. Être complétée par un certificat médical descriptif des blessures constatées s'il s'agit d'un sinistre mettant en jeu la garantie des accidents corporels (la garantie des accidents corporels n'est acquise que pour les licences IRA/ FRA/FRAMP et IMPN/FMPN)
4. Mentionner l'identité et l'adresse de la victime (le tiers) ;
5. La nature des dommages corporels ou des dégâts matériels causés s'il s'agit d'un sinistre de Responsabilité Civile.

A toutes fins utiles nous vous invitons à conserver sur vous ou dans votre sac à dos votre carte licence.

Déclarer un accident

OPTION 1 : Déclaration en ligne

Connectez vous sur : ffrandonnee.grassavoye.com

ATTENTION : le lien mentionné sur les documents FFRandonnée est erroné (comporte un « www. » qui est en trop)

Faire défiler la page qui s'affiche pour accéder aux différents types de déclaration (le cas « Assurance voyage » ne nous concerne pas).

OPTION 2 : Déclaration papier

Pour déclarer un accident, allez sur le site de RSD par le menu (le bandeau en haut de cette page) « EN SAVOIR PLUS ... » puis « TELECHARGEMENTS » et vous accéderez à une page contenant tous les documents utiles que vous pouvez télécharger, en particulier :

- [Que faire en cas de sinistre](#)
- [Formulaire de déclaration d'accident](#)

A toutes fins utiles nous vous invitons à conserver une copie de ces 2 documents dans votre sac à dos, plus particulièrement en cas de séjour (vous devez déclarer votre accident dans les 5 jours)

- La déclaration est à envoyer par courrier à :
GRAS SAVOYE – Département Sport et Evénement
Immeuble quai 33
33/34 quai De Dion Bouton
CS 70001 – 92814 Puteaux

Par ailleurs 2 autres documents sont utiles à consulter :

- [Les différentes assurances \(et leur couverture\)](#) selon le type de votre licence (IRA/FRA ou IMPN/FMPN) – Voir pages 22 à 24
- [La souscription de garanties complémentaires](#) accident pour une couverture plus étendue de votre assurance ACCIDENT